

3EDU2S6		Semestre 6																			30,0						
3EDU2L6		UE 6	PROBLEMATIQUES EDUCATIVES DES INTERACTIONS																	50h		6,0					
Y3SEACS	obligatoire	Figures de l'enfance : diversités culturelles	Sciences de l'éducation	M.3SE11	Normal Salarié					écrit	2 minimum	50 %	écrit	3h00	50 %	écrit	3h00	100 %	3	13h	12h		25h	3,0			
Y3SEDYP	obligatoire	Dynamiques partenariales	Sciences de l'éducation	M.3SES32	Normal Salarié					écrit	2 minimum	50 %	écrit	2h00	50 %	écrit	2h00	100 %	3	13h	12h		25h	3,0			
3EDU2L7		UE 7	SOIN ET LIEN SOCIAL																			50h		6,0			
Y3SO82	obligatoire	Sociologie de la relation de soin	Sociologie Sciences de l'éducation	M.3SO82	Normal Salarié					écrit				3h00	100 %	écrit	3h	100 %	1	26h			25h	3,0			
Y3SEFAM	obligatoire	Famille, soin et système de santé	Sciences de l'éducation Sociologie		Normal Salarié					écrit	2 minimum	50 %	écrit	2h00	50 %	écrit	2h00	100 %	3	12h	12h		25h	3,0			
3EDU2L8		UE 8	ANALYSE DES ACTIVITES DANS LE SOCIAL																			50h		6,0			
3EASP2	obligatoire	Analyse des situations professionnelles en stage	Sciences de l'éducation	M.3SE72	Normal Salarié					écrit	2 minimum	50 %	écrit	2h00	50 %	écrit	2h00	100 %	3	13h	12h		25h	3,0			
YSEDIP	obligatoire	Discours et identités professionnels	Sciences de l'éducation	M.3SE61	Normal Salarié					écrit	2 minimum	50 %	écrit	3h00	50 %	écrit	3h00	100 %	3	19h	6h		25h	3,0			
3EDU2L9		UE 9	METHODOLOGIES ET RECHERCHE DANS LE SOCIAL																			50h		6,0			
Y3SEMER	obligatoire	Méthodologie de recherche en sciences de l'éducation 2	Sciences de l'éducation	M.3SE71	Normal Salarié					écrit	2 minimum	100 %				oral ou dossier		100 %	3	4h	22h		26h	3,0			
3SEMEO2	obligatoire	Méthodologie de l'oral dans le social	Sciences de l'éducation	M.3SES82	Normal Salarié					oral	2 minimum	100 %				oral		100 %	3		24h		24h	3,0			
3EDU2L10		UES 10	ENJEUX DU TRAVAIL SOCIAL																			50h		6,0			
3SEAPR	obligatoire	Analyse et postures réflexives dans le travail social	Sciences de l'éducation		Normal Salarié					écrit	2 minimum	50 %	écrit	3h00	50 %	écrit	3h00	100 %	3	13h	12h		25h	2,5			
Y3SEDEP2	obligatoire	Démarche de projet dans le travail social	Sciences de l'éducation Sociologie	M.3SES81	Normal Salarié					écrit	2 minimum	50 %	écrit	3h00	50 %	écrit	3h00	100 %	3	13h	12h		25h	2,5			
3SE2STAG	obligatoire	Stage	Sciences de l'éducation	M.3SE72	Normal Salarié	Évalué dans l'UE 8																				1,0	
EGEC6	facultatif	Reconnaissance de l'engagement étudiant	UFR HSS	REE6	Normal Salarié																	1 surnuméraire					

Prépositionnement des étudiants dans les groupes
Choix de langues à l'année

ECTS multiples M.3SO31 + M.3SO82

Règles de compensation spécifiques à la Licence en Sciences de l'Éducation:

Les règles de compensation sont les suivantes :

e.1 – au sein d'une unité d'enseignement

La compensation s'effectuera entre les éléments constitutifs qui la composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés.

e.2 – au sein d'un semestre

Sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés, et en fonction du choix opéré par la composante, la compensation s'effectuera entre des UE constituant un regroupement cohérent d'UE.

Les regroupements d'UE s'effectueront comme suit : les 3 UE disciplinaires d'une part et les 2 UE de personnalisation/préprofessionnalisation et de compétences transversales d'autre part,

e.3 – entre 2 semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6)

La compensation s'effectuera entre les regroupements cohérents d'UE.

Modalités d'obtention du statut AJAC (A Journée mais Autorisé à Continuer) pour la Licence Sciences de l'Éducation:

i.1 – lorsque la compensation s'opère entre les UE d'un regroupement cohérent d'UE

Un étudiant qui n'a pas validé sa L1 mais ayant obtenu la moyenne à toutes les UE contenues dans le regroupement des UE disciplinaires est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure. Un étudiant qui n'a pas validé sa L2 mais ayant obtenu la moyenne à toutes les UE contenues dans le regroupement des UE disciplinaires est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure, à condition d'avoir validé sa L1.